

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Athen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	24	Absent non représenté :	1
VOTANTS			30

L'an deux mil quatorze, le 20 Mai à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 20 Mai 2014, après convocation légale reçue le 14 Mai 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. François PANTAGENE), M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Françoise LAFAURE, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Nadia MARTINEZ, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE).

Etait Absent non représenté :

M. Rémy ARNAUD

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Désignation des conseillers communautaires à l'Association « Monteux
Cœur de Ville »**

Monsieur Michel MUS, conseiller communautaire, indique à l'assemblée que l'Association Monteux Cœur de Ville a été créée en date du 24 juin 2010.

Par délibération N° 6 du 1^{er} juin 2010, la Communauté de Communes a décidé d'adhérer à l'Association « Monteux Cœur de Ville » et a approuvé les statuts,

Il est demandé au conseil communautaire de désigner deux conseillers communautaires pour représenter la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » à l'Association Monteux Cœur de Ville.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Michel MUS, conseiller communautaire, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Madame Maryline EYDOUX et Madame Annie GARNERO pour représenter la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat au sein de l'Association Monteux Cœur de Ville.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

